

a.a.v.r.e.
association des amis de la vallée du rhodon et des environs

Préfet des Yvelines
Monsieur Christian de Lavernée

1, rue Jean Houdon
78 000 VERSAILLES

Milon la Chapelle, 24 Novembre 2006

Objet : Travaux de création voirie et de plateforme pour une extension future de l'usine Nestlé d'eau de source.

Monsieur le Préfet,

Je fais suite à notre lettre du 22 novembre à propos des travaux entrepris sans autorisation sur la Commune de Saint-Lambert des bois, autre que l'autorisation de défrichement et de reboisement que vous avez délivrée le 20 juin 2006, pour vous préciser l'état du chantier en vous remettant en pièce jointe une page avec les photos.

Ces photos démontrent à l'évidence la nécessité d'une autorisation d'installation et de travaux divers (Article R. 442-2 du Code de l'Urbanisme) dans le cadre du POS de Saint-Lambert des bois et aussi, en raison du site classé de la vallée de Port-Royal, l'autorisation du Ministère de l'Environnement.

J'attire votre attention sur le fait que nous attacherions du prix à ce que le Maire de Saint-Lambert des bois remplisse ses obligations légales.

Veillez croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre considération distinguée

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eric Aynaud', with a stylized flourish at the end.

Eric Aynaud

Copie pour information : Monsieur le Président du Parc Naturel Régional
Monsieur le Directeur de la D.I.R.E.N.

P.J. 1 page avec 6 photos